



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 19248

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la relation entre le diabète et la privation chronique du sommeil. À l'occasion de la 8e journée nationale du sommeil le 18 mars 2008, l'institut national du sommeil et de la vigilance rappelle qu'une étude américaine de l'institut Gangwish a montré qu'une durée de sommeil diminuée était un facteur de risque pour l'incidence du diabète. Les conclusions de cette étude permettent de constater que les personnes ayant une durée du sommeil inférieure ou égale à 5 heures ont plus de risque d'avoir du diabète, la réduction du temps de sommeil conduisant notamment à une augmentation de la prise énergétique. Il la remercie de bien vouloir lui donner son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

Les troubles du sommeil concernent en France environ 15 % de la population générale. La nosologie médicale distingue deux grandes classes de dérèglement du sommeil : les dyssomnies à savoir les perturbations de la qualité, de la quantité ou des horaires du sommeil et les parasomnies, qui sont des phénomènes anormaux survenant au cours du sommeil. L'étude de ces pathologies est confiée le plus souvent aux réseaux de l'INSERM et du CNRS dont les unités en charge du sommeil sont à l'origine de la Société française de recherche et de médecine du sommeil. La mise en évidence des facteurs de risque du diabète, génétiques ou liés à l'environnement nutritionnel, la compréhension des mécanismes cellulaires impliqués, la définition de cibles thérapeutiques, les soins apportés aux malades sont donc autant de priorités pour faire face à cette pathologie dont la gravité s'accroît avec la longévité. De multiples recherches sont menées en France et en collaboration avec d'autres pays européens, tant dans le domaine clinique que dans celui des sciences fondamentales, en particulier sur les liens entre la dérégulation du sommeil et le diabète, et sur les causes précises de dérégulation du sommeil afin de progresser dans leur traitement. L'étude américaine évoquée, suggère que la privation de sommeil augmente la résistance à l'insuline et diminue la tolérance au glucose, en augmentant l'activité du système nerveux sympathique, les niveaux de cortisol (appelé l'hormone de stress) en soirée et en diminuant l'utilisation du glucose par le cerveau. Selon l'auteur de la recherche, augmenter le temps et la qualité du sommeil pourrait constituer une mesure de traitement et de prévention du diabète. Il ne s'agit toutefois que de recherches préliminaires, destinées à orienter les explorations pharmacologiques ultérieures. Un programme national de recherche sur le diabète a été développé avec les objectifs de développer la recherche en favorisant la mise en place de réseaux et le transfert de l'innovation issue de la recherche fondamentale vers l'application médicale. Plusieurs grands axes thématiques sont explorés ces dernières années comme la cellule bêta et la sécrétion insulinaire, les aspects moléculaires et génétiques du métabolisme, les complications du diabète, l'épidémiologie et la prise en charge de la maladie. De ce fait, le rendu des résultats dans des grandes revues scientifiques internationales est indispensable pour faire état des progrès de la connaissance et lier les travaux entre eux. Toutefois, ces progrès ne constituent pas encore pour autant, des traitements curatifs du diabète, déclinables en pratique clinique quotidienne. Plusieurs années d'investigations tant au sein des équipes de chercheurs en sciences fondamentales qu'au niveau des grandes

firmes pharmaceutiques, sont encore nécessaires pour la mise au point de thérapeutiques sûres à grande échelle.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19248

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2008, page 2230

Réponse publiée le : 16 septembre 2008, page 8065